

République Française
Département de La SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL

MAIRIE DE LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

14 rue de la Mairie – 80110 LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

☎ : 09.63.60.24.00

mairie.neuville-sire-bernard@n-s-b.fr

AVIS MUNICIPAL

MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE COMMUNAL
PROCÉDURE DE REPRISE DES SÉPULTURES SANS CONCESSION
RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUNAL

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal. Les sépultures dont la liste est consultable, ci-joint sur le présent panneau d'affichage ainsi qu'en Mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun.

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tous les moyens à leur convenance :

- *soit en se présentant aux heures d'ouverture du secrétariat ;*
- *soit en adressant un courrier à l'adresse suivante : 14 rue de la Mairie – 80110 LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD ;*
- *ou un courriel à l'adresse suivante : mairie.neuville-sire-bernard@n-s-b.fr.*

Avant le 31 octobre 2024,

Muni, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

En vous remerciant par avance de votre compréhension.

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 02/06/2023

Le Maire,


Philippe DARCIS



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché au cimetière et en mairie du 02/06/2023 au 31/12/2024.